

COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI arrivée à 19h21.

Absents excusés ayant donné procuration : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

Absents excusés sans procuration : Franck CHIAPPA

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/002

Objet : Vente d'un terrain allée du Pré Pignard

En date du 17 avril 2024, la commune a publié un appel à projet visant à développer un projet de logements collectifs (cf. appel à projet du 17 avril 2024) afin de faciliter les primo-accédants à se loger sur la commune. Les enjeux sont de pérenniser les structures scolaires et associatives existantes.

Pour ce faire la commune propose à la vente un terrain de 29,84 ares.

Deux candidats ont répondu à cet appel d'offre. Les deux offres ont été présentées à la commission urbanisme et en réunion d'élus. Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de retenir un candidat.

Un avis des Domaines a arbitré la valeur vénale du bien à 440 000 € correspondante à l'offre la plus haute.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

- MC Promotion propose un collectif de 22 logements, 6 logements T2 de 48m², 8 logements T3 de 68m² et 8 logements de type T4 de 88m² bénéficiant tous de stationnement privatif, d'une cave et d'un espace extérieur.

La qualité d'insertion paysagère a été reconnue. De plus, il est à noter que ce candidat a bien répondu aux différents critères demandés notamment une bonne granulométrie des logements en rapport avec nos attentes. MC Promotion offre un prix d'achat de 440 000€ n'incluant pas le raccordement et la voirie hors parcelle à vendre.

- M2 Promotion propose un collectif de 22 logements, 10 logements T2, 7 logements T3 et 5 logements T4, les surfaces ne sont pas précisées bénéficiant tous de stationnement privatif avec des aménagements de carport végétalisé.

Ce candidat offre un prix d'achat de 300 000€. En outre, la connexion voirie et réseaux de la parcelle à l'Allée du Pré Pignard sera entièrement réalisée et prise en charge financière par M2 Promotion pour un coût estimé à 60 000, 00 Euros HT.

Vu l'avis des Domaines du 08 décembre 2024,

Vu le Procès-Verbal d'Arpentage numéro 247 établi par Monsieur Hervé HELSTROFFER, Géomètre-Expert à BOULAY (Moselle) en date du 23 janvier 2024, enregistré au service du cadastre de METZ,

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire :

Choisi par 12 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, de retenir le projet de MC promotion SAS, 2 rue du Feeder 57300 Hagondange

Dit que la demande de permis de construire devra être conforme au projet présenté à la Commune par MC promotion SAS, 2 rue du Feeder 57300 Hagondange,

Décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, de vendre la parcelle cadastrée section 2 numéro 691 d'une contenance de 29,84ares, à MC promotion SAS, 2 rue du Feeder 57300 Hagondange moyennant le prix de 440.000,00 euros pour le projet décrit ci-avant et dont une copie est annexée à la délibération,

Dit que les frais de notaire et branchements sont à la charge de l'acquéreur,

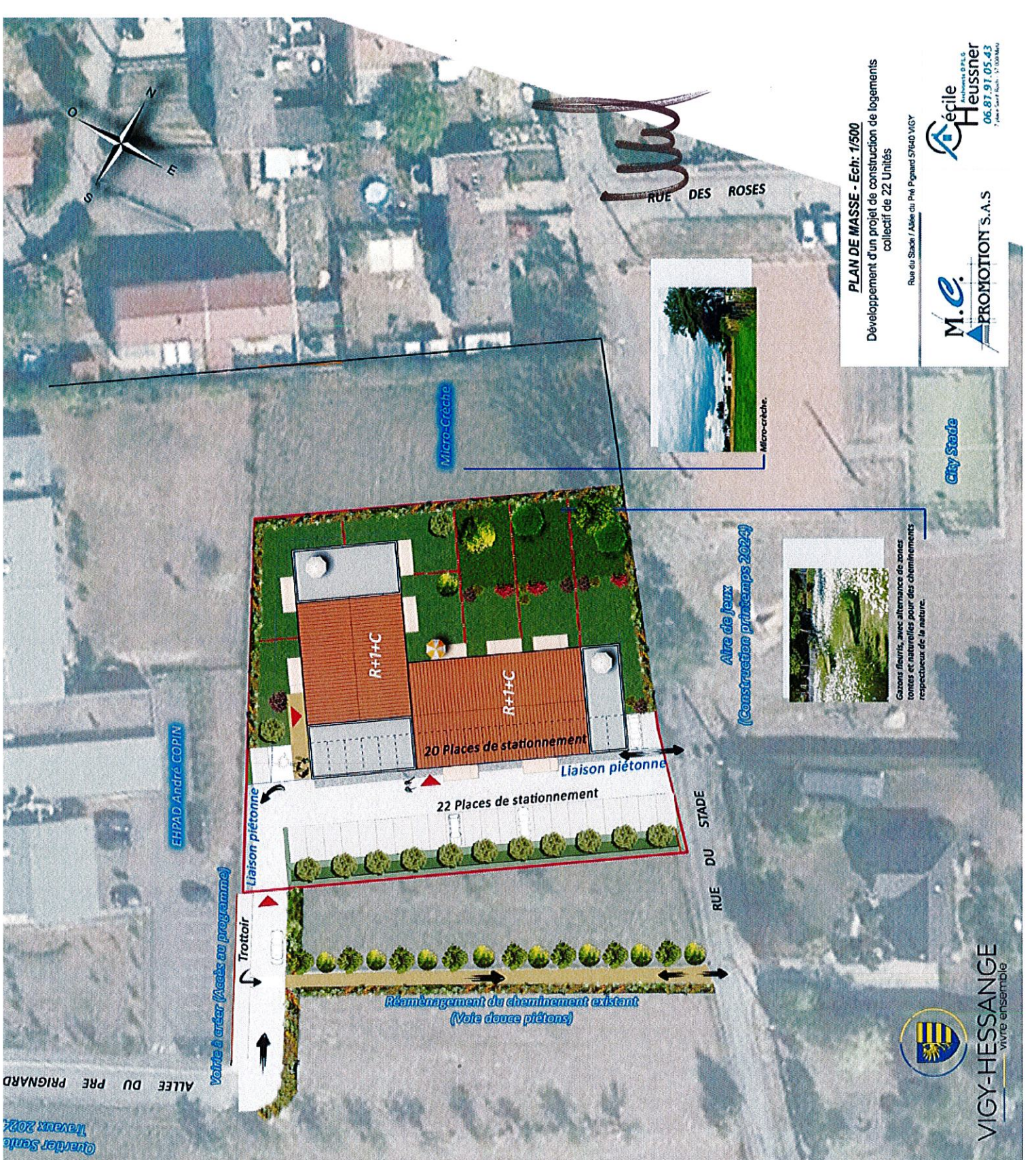
Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération,

Charge Maître Ingrid THEVENOT, notaire à VIGY, de recevoir l'acte de vente,

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,





PLAN DE MASSE - Ech: 1/500
 Développement d'un projet de construction de logements
 collectif de 22 Unités

Rue du Stade / Allée du Pré Pignard 57640 VIGY



City Stade



Aire de jeux
 (Construction printemps 2024)

Gazons fleuris, avec alternance de zones tonées et naturelles pour des cheminements respectueux de la nature.



Micro-Crèche

Quartier Sente
 Leveurs 2024
 ALLEE DU PRE PRIGNARD

EHPAD André COPIN

Voie à créer (Accès au programme)
 Trottoir

Liaison piétonne

Réaménagement du cheminement existant
 (Voie douce piétons)

22 Places de stationnement

20 Places de stationnement

Liaison piétonne

RUE DU STADE



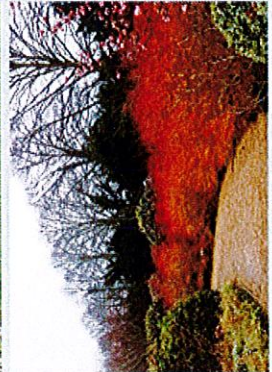
VIGY-HESSANGE
 Vivre ensemble



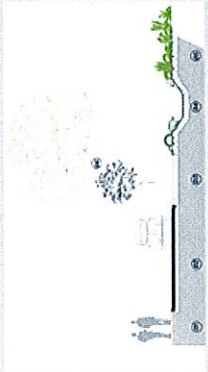
Côture de type ganivelle en bois, implantées en limites séparatives des jardins privés.



Haies composées de Charme Commun, implantées en limites séparatives des Jardins privés.



Haies composées de Cornouiller Sanguin et de Viorne Lantane, implantées en fond de limites parcelaires des Jardins privés.



01. Trottoir (piétons, pousins, babyjeu)
 02. Voie automobile (remise gravant de ton côté)
 03. Espace de stationnement planté (fleurissent de 20' à 30')
 04. Noues paysagères
 05. Massifs fleuris et arbustifs
 06. Allées d'alignement (perennifères et caducif, passage ombragé végétal)

Détail voirie avec noue paysagère